

DIGRIM

Document
d'Information
Communal
sur les Risques
Majeurs

Inondations et crues torrentielles

Mouvements de terrain

Séismes

Feux de végétaux

Rupture de barrage

Transport de matières dangereuses

Risques industriels

Saint-Georges de Commiers

PROJET

Commission-Environnement

Le mot du maire

La prise en compte des risques naturels ou technologiques est aujourd'hui une nécessité. Une bonne connaissance de ceux-ci, des attitudes adaptées à chaque situation sont autant de moyens mis à votre disposition pour améliorer votre sécurité .

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de connaître la nature des risques et d'apporter des solutions appropriées à une situation de danger. Je vous invite donc à le lire avec attention et surtout à le conserver à portée de main.

Norbert Grimoud
Maire de St-Georges-de-Commiers

Système d'alerte à la population

Pour améliorer la sécurité, ce système peut vous prévenir par un appel sur votre téléphone fixe (appel vocal) ou sur votre mobile (message SMS) de l'éminence d'un risque, de la nature de l'accident, des mesures prises par la municipalité et la conduite à tenir.

Un courrier va vous parvenir avec tout le détail sur le fonctionnement de ce service qui est totalement gratuit.

S o m m a i r e

Inondations et crues torrentielles

...p.4

Mouvements de terrain

----- p.4

Séismes

----- p.5

Feux de végétaux

----- p.5

Rupture de barrage

----- p.6

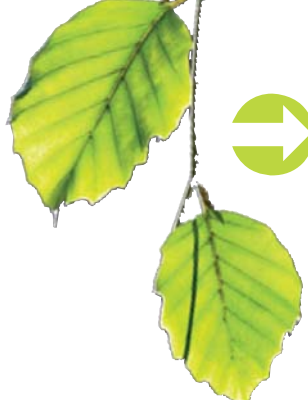
Transport de matières dangereuses

----- p.7

Risques industriels

----- p.8





En cas d'accident majeur

quel que soit le risque,
quelle que soit l'alarme,

4 consignes à respecter



➔ Mettez-vous à l'abri.



➔ Ecoutez la radio (France Bleu Isère 98,2 FM ou 102,8 FM) et suivez les consignes de sécurité.



➔ N'encombrez pas les lignes téléphoniques.



➔ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

l'alerte

Le signal national d'alerte est déclenché en cas d'accident majeur

*. Ce signal indique qu'il faut agir vite en respectant les consignes de sécurité.

* **En dehors** du 1er mercredi du mois à midi

L'alerte est donnée par une sirène émettant un son de trois fois une minute, espacée de 5 secondes de silence.



La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.

Vous pouvez écouter le signal national d'alerte au numéro vert suivant : **0800 50 73 05**



Pour donner l'alerte

- ➔ Pompiers : 18 ou 112 depuis un mobile ou un fixe
- ➔ Samu : 15 ou 112 depuis un mobile ou un fixe
- ➔ Police : 17 depuis un mobile ou un fixe



Inondations et crues torrentielles

Drac : En crue bi centennale, l'eau vient seulement effleurer l'ancienne conduite Edf avec des vitesses et des hauteurs faibles. La crue centennale touche quelques maisons dans la plaine des Isles entre la RD 63a et l'ancienne conduite Edf.

Ruisseau des Chaussières :

Le dernier débordement aux Chauvets à l'emplacement du lotissement date de 1970. Aux Isles, des travaux ont été entrepris en 1960, 1993 et 1995 afin d'améliorer les conditions d'écoulement du ruisseau.

Ruisseau des Guiberts :

Au débouché de la Combe des débordements sont à craindre sur la voirie.

Ruisseau du Ravinson :

Des travaux sont en voie de réalisation afin d'éviter tout débordement sur une partie de la plaine des Isles.



Consignes en cas d'inondation

Gagnez les hauteurs
les plus proches.



Mouvements de terrain

A signaler, vers 1990, dans le secteur des Combettes (370 m), un glissement peu important de boisement et friches.





Séisme

Pendant la première secousse



➔ Dans un bâtiment : mettez-vous sous un meuble solide, un lit, une table et éloignez-vous des fenêtres.



➔ **Dehors :** éloignez-vous des bâtiments (chute de matériaux).

En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin de la secousse (le risque est moindre).

l'alerte

Le séisme se déclenche sans signes précurseurs. On ne peut donc activer aucun signal d'alarme.



Notre territoire est classé en **Zone 1b : risque faible**

Séismes

C'est le résultat des déplacements et des frictions des plaques de la croûte terrestre. Il se manifeste par des vibrations du sol, engageant des dégâts plus ou moins importants selon leur durée, leur amplitude et leur fréquence.

Des études de l'Université de Grenoble ont permis d'évaluer aux environs de 7 la magnitude maximale que pourrait atteindre un séisme dans la région. En 1962, à Corrençon, le séisme a atteint la magnitude de 5,3.

Prévention

Depuis 1999, les nouveaux chantiers et les bâtiments en rénovation sont soumis à des règles de construction parasismiques. Cela s'applique aux bâtiments recevant du public, aux habitations collectives et individuelles.

Après la première secousse

➔ Méfiez-vous des répliques. Une autre secousse peut suivre la première



➔ Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre. (France Bleu Isère 98,2 FM ou 102,8 FM)



➔ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.



➔ Evacuez rapidement le bâtiment en n'emportant que le strict minimum (vêtements chauds, médicaments d'urgence, papiers d'identité).

➔ N'utilisez pas l'ascenseur. Eloignez-vous des bâtiments endommagés.



➔ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

➔ Dirigez-vous vers des espaces libres (terrain de sport, parcs...).



Feux de végétaux

Une étude est en cours afin de proposer des mesures spécifiques de gestion forestière. Une cartographie est élaborée à l'échelle du département.

Il est important de respecter les interdictions édictées par la préfecture.



Rupture de barrages

Consignes



➤ Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre. (France Bleu Isère 98,2 FM ou 102,8 FM)



➤ Fermez le gaz et l'électricité.



➤ Gagnez les hauteurs les plus proches.



➤ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants connaissent les consignes de sécurité.



En prévention

Les barrages font l'objet d'études et de surveillance continues (Edf et services de l'état).

Un plan particulier d'intervention (PPI) est en vigueur pour chaque barrage. Etabli par la préfecture, il a pour but d'organiser l'alerte et les secours en cas de rupture.

Ruptures de barrages

La commune se trouve en aval de 4 barrages. En cas de rupture du barrage de Monteynard, l'onde de submersion au pk 11 (au quai SNCF cote 316 m) arriverait en 6 mn à la cote maxi de 326 m.

Essais trimestriels de sirène :

le 1er mercredi de mars, juin, septembre et décembre à 12 h 15 (sirène située aux Isles).

Signal national d'alerte

3 émissions de 1 minute séparées de 5 secondes.
Fin d'alerte : émission continue de 30 secondes.

I'alerte
L'alerte est relayée par le réseau national d'alerte et tout autre moyen disponible dans la commune. Le réseau national d'alerte est la sirène que vous entendez le premier mercredi de chaque mois.



Transport de matières dangereuses

Consignes



➔ Mettez-vous à l'abri :
entrez dans le bâtiment
le plus proche.



➔ Fermez portes et fenêtres,
coupez la ventilation
et toutes autres
arrivées d'air.



➔ Ecoutez la radio,
pour connaître plus
de précisions
sur la nature du danger,
l'évolution de la situation
et sur les consignes à
respecter. France Bleu
Isère (98.2 FM ou 102.8
FM).



➔ Coupez le gaz
et l'électricité.



➔ N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
Les enseignants
prennent en charge
la sécurité
de vos enfants.



➔ Ne téléphonez pas.



➔ Ne fumez pas,
Evitez toute étincelle.

➔ N'évacuez que
sous l'ordre des autorités.

l'alerte

Dans la zone de danger définie par
les services de secours, l'alerte est
donnée par haut-parleurs mobiles.

Danger (transport routier)

Une matière est qualifiée de dangereuse lorsque ses caractéristiques physiques ou chimiques présentent des dangers pour l'homme, l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, radioactive, explosive ou polluante. La proximité d'importantes industries chimiques génère un flux considérable de ces matières dangereuses.



Risques industriels

FAIRE



- Restez calme.
- Mettez-vous à l'abri : entrez dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes en voiture, vous n'êtes pas en sécurité, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche.



- Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toutes autres arrivées d'air (ex. climatisation).



- Ecoutez la radio, pour connaître la nature du danger, l'évolution de la situation et sur les consignes à respecter. France Bleu Isère (98.2 FM ou 102.8 FM).

L'alerte est donnée par une sirène émettant un son de trois fois une minute, espacée de 5 secondes de silence.



La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.

Vous pouvez écouter le signal national d'alerte au numéro vert suivant : **0800 50 73 05**



Plateforme de Jarrie

Le chlore : le périmètre actuel P4 est à 6 400 m du site. A Saint-Georges, la limite se situe entre le Monument aux morts et l'entrée de Saint-Pierre.

Canalisation d'acide chlorhydrique

Le seul risque se situe au niveau d'une rupture de canalisation entre Pont de Claix et Jarrie.

NE PAS FAIRE



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants prennent en charge la sécurité de vos enfants.



- Ne téléphonez pas. Les réseaux téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.



- Ne fumez pas,
- N'évacuez que sur ordre des autorités.

l'alerte

Le signal national d'alerte est déclenché en cas d'accident industriel. C'est la sirène que vous entendez le 1er mercredi de chaque mois à midi. A tout autre moment ce signal indique qu'il faut agir en respectant les consignes de sécurité.